

Master of Arts en enseignement pour le degré secondaire I

Synthèse du Mémoire de Master

**Conseil des parents dans le canton de Fribourg :
le vécu de parents non-membres par rapport à
la mise en place de cet organe**

Auteur | **Khalil Drissi**

Direction | Prof. Tania Ogay

Date | Août 2022

Introduction

La collaboration école-famille est un facteur déterminant pour la réussite scolaire de l'enfant, laquelle dépend aussi bien de l'école que de la famille. Cette dernière joue un rôle important dans la vie scolaire de l'élève, notamment en contribuant à soutenir le processus d'enseignement, de formation et d'apprentissage. Il est en effet reconnu que l'éducation parentale influe directement sur le comportement de l'enfant et a un impact durable sur son apprentissage (Danic et al., 2006). Dans cette optique, Asdih (2017) soutient que la coéducation est non seulement nécessaire, mais est à soigner car l'école et la famille sont des partenaires. Déjà en 1981, Bronfenbrenner a introduit l'idée selon laquelle l'enfant évolue dans un écosystème dans lequel l'école et la famille participent à son développement et à son apprentissage. Il s'avère alors nécessaire de considérer la scolarité de l'élève comme étant

confrontée à des systèmes divers (scolaire, familial et social), susceptibles d'impacter son vécu scolaire, voire sa réussite.

De manière générale, l'éducation est un acte complexe qui touche à de nombreux processus s'articulant entre eux et qui font appel à différents acteurs issus tant du milieu scolaire que familial (Bier, 1997). Une partie fondamentale de l'éducation est construite au sein de la famille et l'autre, au sein de l'école ; le résultat de l'éducation transmise dépend de l'articulation des deux parties.

Les évolutions de la société et de la diversité culturelle ont apporté de nombreux changements faisant apparaître de nouvelles idées au sujet de la relation école-famille. L'école attend une participation active des parents dans les apprentissages de l'enfant à la maison. Cependant, les attentes de l'école ne sont pas toujours claires pour les parents (Ogay et al., 2017). Ce constat fait ainsi émerger la nécessité de la part de l'école de se rendre plus transparente aux yeux des parents, notamment au niveau de ses missions. Or, pour promouvoir et favoriser l'implication parentale, il est indispensable que les responsables dans les établissements scolaires connaissent et tiennent compte des caractéristiques et des besoins des familles auprès desquelles ils interviennent (Larivée, 2011).

Dans le canton de Fribourg, la loi sur la scolarité obligatoire (2014) accorde un intérêt particulier à la collaboration école-famille. Depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, chaque établissement scolaire fribourgeois est appelé notamment à former un conseil des parents. Cet organe a pour rôle de favoriser la collaboration entre l'école et la famille, ainsi que de promouvoir la mise en place d'un climat favorable à l'apprentissage des élèves. Toutefois, la mise en place des conseils des parents est confrontée à des difficultés, depuis la perception de sa légitimité jusqu'au recrutement de parents d'élèves, dont la participation est indispensable pour former cet organe.

Ce mémoire de Master a pour objectif de comprendre quelles sont les raisons qui ont amené les parents à ne pas intégrer le conseil des parents. De fait, il est censé éclaircir la dynamique sous-jacente à la participation au conseil des parents fribourgeois, tout en ouvrant sur des réflexions concrètes et susceptibles de favoriser la collaboration école-famille.

Afin d'atteindre l'objectif de recherche, nous nous sommes posés les questions suivantes :

- Comment les parents non-membres du conseil des parents perçoivent-ils le rôle du conseil des parents ?

- Quelles sont les raisons qui ont porté les parents à ne pas intégrer le conseil des parents ?
- Quels sont les obstacles à la collaboration entre l'école et les parents ?

La recherche menée afin de trouver des réponses à ces questions a permis de mieux comprendre, d'une part, les avis qu'ont les parents d'élèves consultés par rapport au conseil des parents. D'autre part, elle a permis de faire émerger la vision des parents quant à la relation école-famille.

Méthodologie

Dans le cadre de ce travail, nous avons recueilli les avis de parents non-membres du conseil des parents. Plus particulièrement, nous avons conçu un guide d'entretien composé de plusieurs questions portant sur trois axes : la représentation qu'ont les parents du conseil des parents, leur parcours scolaire et la collaboration école-famille. Le premier axe est composé de sept questions mettant en avant le conseil des parents, la compréhension et la connaissance des parents non-membres de l'organe. Le deuxième thème est composé de trois questions qui se concentrent sur le parcours scolaire des parents interviewés. Le dernier thème, celui qui concerne la relation avec l'école, est composé de huit questions permettant de récolter des avis détaillés à propos de la coéducation des enfants et les attentes des parents concernant la relation école-famille.

Des entretiens semi-directifs ont été menés auprès de 11 parents (8 femmes et 3 hommes) non membres du conseil des parents d'élèves du secondaire 1 dans le canton de Fribourg. Nous avons ainsi choisi d'utiliser une méthodologie de recherche qualitative permettant aux parents d'argumenter leurs avis tout en étant encadrés dans leurs réponses selon les thématiques précises de notre problématique. Les interviews ont été enregistrés puis transcrits et analysés ce qui a permis de dégager les avis des parents non-membres du conseil des parents du secondaire 1, tout en apportant des éléments de réponses à nos questions de recherche.

Résultats

Les résultats principaux ont été regroupés et présentés sous forme de tableaux afin d'en faciliter la lecture et permettant un aperçu des réponses récoltées. De plus, des extraits ponctuels ont été intégrés dans le texte afin d'étoffer le discours et donner un caractère plus concret aux résultats présentés. Parmi les résultats présentés, nous avons identifié les éléments que chaque participant a annoncé comme raison le poussant à ne pas intégrer le conseil des parents du secondaire 1. Il s'agit d'un regroupement d'éléments permettant d'apporter des réponses à notre problématique,

notamment à la question portant sur les entraves à l'engagement dans le conseil des parents. Le tableau suivant (Tableau 1) synthèse les résultats présentés à ce propos :

Tableau 1

Raisons que les parents interrogés associent à la non-participation au conseil des parents

Participant	Raisons personnelles associée à la volonté de ne pas participer au conseil des parents	Participant	Raisons personnelles associée à la volonté de ne pas participer au conseil des parents
1	Non-nécessité d'intervenir sauf en cas de problèmes.	7	Engagement au niveau du temps délicat. Sentiment de ne pas pouvoir apporter de vrais changements.
2	Manque de temps à cause du travail.	8	Manque de temps. Pas de besoin réel de s'investir davantage dans l'organisation de l'école.
3	Pouvoir réel des parents très limité. Manque de temps. Sentiment de non-représentativité.	9	Manque de temps à cause du travail.
4	Manque de temps.	10	Manque de temps. Manque de connaissances sur le nouveau dispositif.
5	Manque de temps.	11	Manque de temps.
6	Manque de temps. Sentiment de trop s'immiscer dans la vie scolaire de son enfant. Confusion dans la fonction parentale.		

Le regroupement des résultats a ensuite permis de mener une analyse des éléments émergés, en référence aux questions de recherche posées. Grâce aux résultats analysés, nous avons d'abord relevé que la majorité des parents ne dispose pas d'informations complètes sur les rôles et les actions du conseil des parents. Le manque de communication à propos du rôle du conseil des parents est un obstacle à la compréhension de l'utilité effective de cet organe pour l'éducation des enfants. À ce propos, il émerge que des actions de la part du conseil des parents devraient être mises en avant pour encourager les parents à intégrer cet organe. Le partage d'informations concernant les activités du conseil des parents devrait être plus important afin que les parents voient et appréhendent l'importance des activités du conseil des parents dans le parcours scolaire des enfants.

Ensuite, le manque d'intérêt des parents envers l'intégration au conseil des parents est souvent justifié par le manque de temps. Les parents interviewés n'ont pas été informés que les conseils

des parents se réunissent qu'à deux reprises durant l'année scolaire. Cette information aurait peut-être changé leurs avis quant à la participation aux conseils des parents.

Concernant la relation école-famille, selon les parents interrogés, les mots les plus appropriés pour décrire une bonne relation école-famille sont « écoute », « égalité », « neutralité », « bonne communication », « confiance », « disponibilité », « acceptation », « responsabilité partagée » et « remise en question ». Nous avons ainsi pu avancer le constat selon lequel il serait profitable pour l'école de favoriser la prise en compte des concepts afin d'éviter les obstacles à la collaboration école-famille.

Globalement, selon les entretiens menés, la coéducation est encore balbutiante et superficielle. L'amélioration de la collaboration et de la relation école-famille devrait ainsi passer par une amélioration effective de la communication, par un meilleur partage d'informations et par une majeure clarté dans les échanges entre les parents et l'école. La participation des parents au système scolaire via le conseil des parents constituerait également un moyen favorisant la clarté communicationnelle, tout en soutenant la collaboration école-famille, voire une coéducation plus efficace.

Conclusion

Ce travail a mis en évidence que la clarté de la communication des informations partagées par l'école est un élément qui nécessite d'être amélioré afin de favoriser à la fois la collaboration école-famille et l'implication parentale dans le conseil des parents. La clarification des rôles des parents, au sein du conseil des parents et dans le parcours scolaire de leurs enfants, mérite également être renforcée.

Le manque d'intérêts des parents à intégrer le conseil des parents réside également dans le fait que cet organe ne traite pas des situations particulières et individuelles des enfants. C'est ainsi que, pour encourager les parents à s'engager dans le conseil, il émerge l'intérêt de valoriser le conseil des parents dans ses missions plus globales, tout en démontrant son utilité générale, laquelle englobe des intérêts spécifiques.

Pour conclure, cette recherche a permis de faire émerger des éléments utiles à considérer pour limiter le non-engagement parental dans les conseils des parents, telle la clarté du rôle du conseil aux yeux des parents. Dans des recherches futures, il serait intéressant de comprendre les impacts d'un système de passage d'informations plus efficace, susceptible de permettre aux parents d'avoir une vision plus concrète du conseil des parents. La prise en compte des avis des parents

membres de l'organe en question serait aussi un complément d'information utile à une vision plus globale, non seulement des obstacles, mais aussi des points positifs associés à l'implication parentale au sein du conseil.

Liste des références

- Asdih, C. (2017). Coéducation, compétences parentales et professionnelles. *Administration & Éducation*, 1(153), 31-36. <https://doi.org/10.3917/admed.153.0031>
- Bier, B. (1997). Bernard Charlot. Du rapport au savoir : éléments pour une théorie. In *Agora débats/jeunesses*, Que croient-ils, aujourd'hui ? (p. 139-140). L'Harmattan.
- Bronfenbrenner, U. (1981). *The ecology of human development: experiments by nature and design*. Harvard University Press.
- Danic, I., Delalande, J., & Rayou, P. (2006). *Enquêter auprès d'enfants et de jeunes. Objets, méthodes et terrains de recherche en sciences sociales*. Presses universitaires de Rennes.
- Larivée, S. J. (2011). Regards croisés sur l'implication parentale et les performances scolaires. *Service social*, 57(2), 5-19. <https://doi.org/10.7202/1006290ar>
- Loi sur la scolarité obligatoire du 9 septembre 2014 (LS/FR), RSF 411.0.1.
- Ogay, T., Ballif, L., Bignasca, A., Changkakoti, N., Conus, X., Fahrni, L., Fernandez, E., Genazzi, F., Hutter, V., Nunez Moscoso, J., Scalabrini, L., & Veuthey, C. (2017). *Quand l'enfant devient élève, et les parents, parents d'élèves. Construction de la relation entre les familles et l'école lors de l'entrée à l'école (recherche COREL) (Rapport scientifique du projet FNS 100019 152695)*. Université de Fribourg, Suisse.